

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteuse : Annie GUILLERME

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Charte d'engagements réciproques entre le Mouvement Associatif de Bretagne, l'Etat et la Région »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'actualiser la Charte d'engagements réciproques signée en 2017 avec le Mouvement associatif de Bretagne et d'y associer désormais l'Etat en région. Il souhaite en faire un vecteur de mouvement au sein de la vie associative structurée, en y insufflant de nouvelles thématiques, notamment le respect des droits, l'égalité, le refus de l'exclusion et la prise en compte plus prégnante des transitions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cette nouvelle Charte d'engagements réciproques entre le Mouvement associatif de Bretagne, le Conseil régional et l'État en région formalise le dialogue, les valeurs partagées, les projets et actions mis en œuvre entre la vie associative organisée et les acteurs régionaux en responsabilité des politiques publiques.

Faut-il encore préciser combien le développement de la vie associative concourt à fortifier la charpente sociétale de notre région grâce à l'engagement de milliers de Bretonnes et de Bretons pour l'intérêt général, dont les bénévoles, en répondant ainsi à des besoins pluriels et diversifiés des citoyennes et citoyens sur les différents territoires de la Bretagne ? C'est ce que soulignait déjà le rapport du CESER de 2017 « Les défis de la vie associative en Bretagne ».

Même s'il n'y a pas plus d'associations en Bretagne qu'ailleurs, il existe dans notre région, une qualité, une structuration, une vitalité associative que beaucoup nous envient avec, par exemple, un fort taux de licenciés sportifs ou de multiples festivals culturels. Cela est lié, entre autre, à l'histoire et à un sentiment d'appartenance fort reconnu en Bretagne.

Le CESER se félicite que cette charte marque encore plus, de façon officielle, la reconnaissance de la vie associative avec la densification du dialogue entre le Conseil régional, l'Etat en région et le Mouvement associatif de Bretagne. Il soutient cette nouvelle dynamique de mise en synergie territoriale construite pour plus d'équité et de solidarité.

C'est l'occasion également, pour le CESER, de relever quelques points ou questionnements.

Tout d'abord, comme le rapport du CESER de décembre 2017 le préconisait, il est important de reconnaître les associations pour ce qu'elles *sont* autant que pour ce qu'elles *font*. Elles sont les creusets de l'apprentissage de la démocratie pour les femmes et les hommes de toutes les générations, en particulier des jeunes, filles et garçons, d'aujourd'hui. N'est-ce pas là, un point fort pour notre société où la recherche de sens est un moteur pour faire et mieux vivre ensemble ?

Ensuite, la Région Bretagne fait partie des 6 Régions où l'État et le Mouvement associatif mettent conjointement en place une refonte de la chaîne de l'accompagnement de la vie associative nommée « Guid'Asso ». La Région, qui a contribué à la genèse de cette démarche, est engagée dans le financement de sa coordination régionale. Le CESER soutient cette politique ambitieuse co-construite pour le développement et l'accompagnement de la vie associative sur les territoires de la Bretagne, notamment en lien avec les EPCI.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son action de formation des bénévoles associatifs, compétence que lui a récemment déléguée l'Etat en région (Fonds de développement de la vie associative). Par ailleurs, concernant l'enjeu majeur du renouvellement des bénévoles associatifs, en particulier de celles et ceux qui sont en responsabilité, le CESER souligne à nouveau qu'il est nécessaire de s'ouvrir aux nouvelles aspirations des jeunes, filles et garçons d'aujourd'hui, et de prendre en compte leurs nouveaux modes d'engagement pour plus de citoyenneté, de solidarité et d'équité dans les territoires de la Bretagne.

Par ailleurs, les têtes de réseaux, fédérations et coordinations associatives, apportent soutien et structuration à la vie associative régionale. Dans toute leur diversité, ces coordinations se regroupent au sein du Mouvement associatif de Bretagne (MAB). La nouvelle charte proposée reconnaît cette organisation. Le CESER de Bretagne encourage vivement le Conseil régional à continuer à soutenir de façon pérenne cette structuration importante de la vie associative via ses instances fédératrices régionales.

Cinq ans après la saisine du CESER par le Conseil régional de Bretagne sur la vie associative, à la suite de la période extrêmement complexe liée à la crise sanitaire de la COVID-19, de nombreuses évolutions sociétales se sont ancrées dans les territoires. Le CESER pense qu'il serait sans doute opportun de regarder de près les nouveaux défis de la vie associative en Bretagne en actualisant l'étude qu'il a réalisée en 2017.

Enfin, le CESER attire à nouveau l'attention du Conseil régional sur l'importante fragilité du réseau associatif induite par ses modes de financement (appels à projets, dotations en fonctionnement insuffisantes, utilisation complexe de Fonds structurels européens, incertitudes pesant sur les finances publiques nationales et locales ...). Cette fragilité, aggravée par les conséquences de la crise sanitaire, peut réduire la capacité des associations à réaliser leurs missions d'utilité sociale et d'intérêt général au service de la population et des territoires en Bretagne. Elle peut aussi assécher leur vitalité et brider leur capacité d'innovation sociale et territoriale, essentielle pour pouvoir identifier et répondre à de nouveaux besoins sociaux, environnementaux, démocratiques ou économiques dans les territoires. Or, comme le CESER le rappelle régulièrement, les associations sont essentielles pour (re)faire société en Bretagne¹.

¹ CESER de Bretagne, « (Re)-faire société – Contribution du CESER au grand débat national », 2019

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Charte d'engagements réciproques entre le Mouvement Associatif de Bretagne, l'Etat et la Région

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité